



Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Effizienz des Soins

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ET ORIENTATIONS POUR LE PLAN D' ACTIONS

DECEMBRE 2019

1 Synthèse de l'évaluation

2 Actions prioritaires

3 Prochaines échéances

Synthèse de l'évaluation

➤ Chapitre 1 : Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique

Dans certains programmes d'actions en matière de qualité, de sécurité et d'efficacité de la prise en charge médicamenteuse et des dispositifs médicaux (DM), il manque

- Des actions sur le bon usage des DM et le circuit des DM
- Un volet relatif aux Nevers Events

Dans le cadre des vigilances réglementées, certains établissements (ES) n'effectuent aucune déclaration

- De pharmacovigilance : 55% des ES (vs 62% en 2017)
- De matériovigilance : 58 % des ES (idem 2017)

Responsable du management de la qualité (RSMQ)

- Nommé dans 90% des ES
- Reste 19 ES sans RSMQ identifié

Plan de formation de tout le personnel impliqué dans la prise en charge médicamenteuse (PECM)

- Mise en place dans 79% des ES

Informatisation de la PECM

- 89% des lits sanitaires sont informatisés de la prescription à l'administration (idem 2017)
- L'utilisation de LAP certifié est effective dans 83% des lits sanitaires

RPPS/FINESS sur les ordonnances de sortie

- Taux de présence des RPPS/FINESS en Grand Est : 62,8% (vs 58.4% en 2017)
- Déterminé sur **44 ES** publics

Traçabilité des DMI

- Informatisation de la traçabilité des DMI avec logiciel métier :
 - 100 % pour 52 ES
 - 0% pour 6 ES
- Remise du document de traçabilité à tous les patients ayant une pose d'un DMI : **43% des ES (vs 22% 2017)**

Délivrance Nominative (DN)

- Réalisée pour 45% des lits sanitaires
- 28 ES n'ont pas mis en oeuvre la DN

➤ Chapitre 2 : Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau

Analyse pharmaceutique

- Taux de lits et places bénéficiant d'une analyse pharmaceutique : 83%(vs 80% en 2017)
- 67% (vs 60% en 2017) des ES réalisent une analyse pharmaceutique pour l'ensemble de leurs lits et places

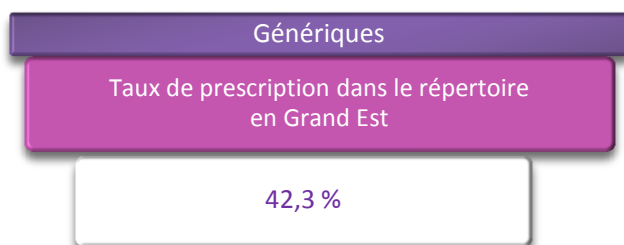
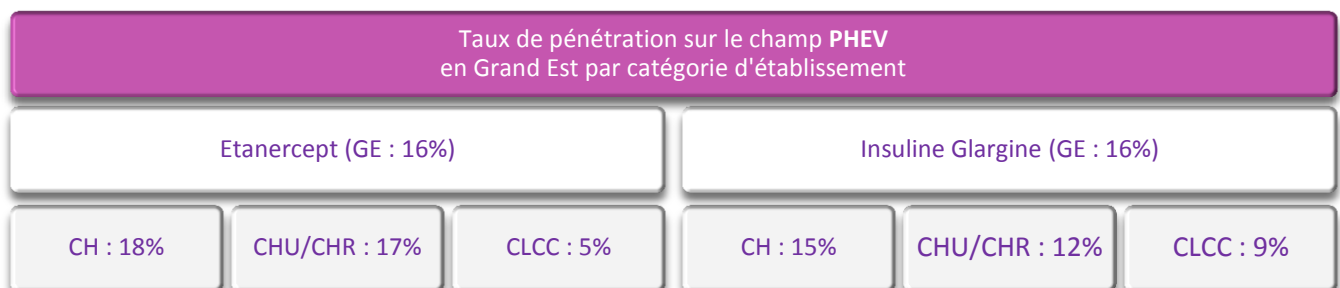
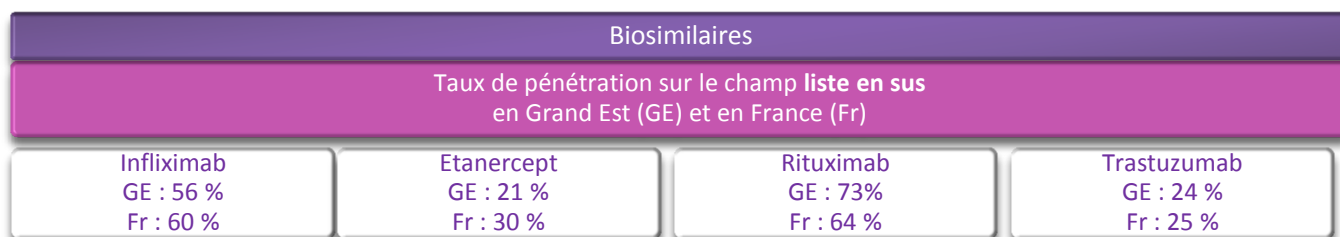
Conciliation médicamenteuse

- 83 ES ont mis en oeuvre la conciliation médicamenteuse (46 en 2017)
- 23 500 (vs 8000 en 2017) patients au moment de l'admission en établissement et 5 000 (vs 3000 en 2017) patients lors de leur sortie d'hospitalisation ont bénéficié d'une conciliation médicamenteuse en 2018

Bon usage des Antibiotiques

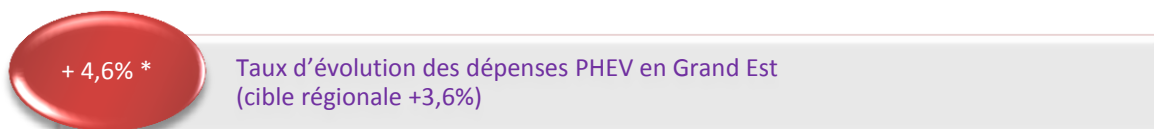
- 17 établissements n'utilisent pas encore l'outil CONSOIRES pour le suivi des consommations antibiotiques et des résistances bactériennes

➤ **Chapitre 3 : Engagements relatifs aux prescriptions dans le répertoire des génériques et biosimilaires**



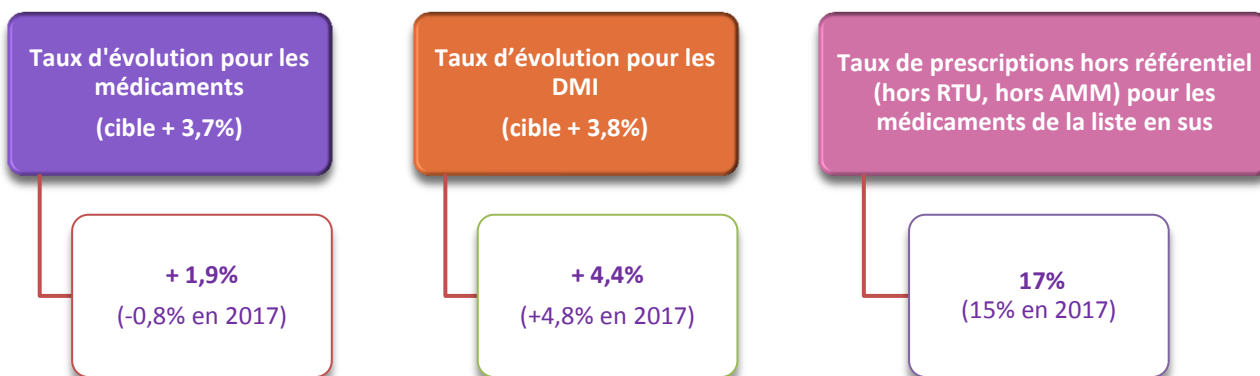
Pour plus d'infos consulter le site de l'ANSM : [Répertoire des médicaments Génériques](#)

➤ **Chapitre 4 : Engagements relatifs aux prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV)**



*Taux corrigé : neutralisation des produits de santé arrivés tardivement sur le marché au cours du dernier trimestre de l'année 2017.

➤ **Chapitre 5 : Dépenses des produits de la liste en sus**



2. ACTIONS PRIORITAIRES

L'analyse de l'état des lieux a permis d'identifier des actions prioritaires à mettre en œuvre. Ces actions restent les mêmes pour l'année 2020.

En lien avec les aspects qualitatifs

Formation spécifique du personnel à la qualité et la sécurité de la prise en charge thérapeutique

Gestion des dispositifs médicaux :

- Intégrer cette thématique au programme d'actions d'amélioration,
- Informatiser la traçabilité des DMI,
- **Remettre un document de traçabilité au patient ayant reçu un DMI**

Identification du temps de travail dédié à la mission de responsable du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse dans la formalisation de la fiche de poste

En lien avec les engagements d'efficience

Promotion de la prescription des médicaments biosimilaires

Lien hôpital - ville :

- Conciliation médicamenteuse
- Identification du n° RPPS sur **toutes** les prescriptions de sortie, de consultations externes et lors de passages aux urgences

En lien avec le plan ONDAM

Déploiement de LAP dans tous les services (y compris dans les bureaux de consultations)

Promouvoir la charte de bonnes pratiques dans le domaine de la prescription de DM à signer entre les ES et les prestataires

Renforcer la maîtrise des dépenses des produits de la liste en sus (médicaments et dispositifs médicaux implantables)

Lutter contre la sur-prescription des antibiotiques et en améliorer le bon usage

3. PROCHAINES ECHEANCES

- Novembre 2019 : envoi des courriers aux établissements signataires
- Accompagnements proposés par l'ARS/Assurance Maladie /OMÉDIT
 - Mise à disposition de profils Assurance Maladie et OMÉDIT sur les biosimilaires (PHEV et liste en sus)
 - Proposition de formations à la conciliation médicamenteuse

- Mai - juin 2020 : ouverture de la campagne CAQES en 2020 relative à l'activité 2019
- Juin - août 2020 : 2^{ème} évaluation du CAQES
- LFSS 2020 : Evolution du dispositif CAQES nouveaux indicateurs nationaux relatifs aux produits de santé, en nombre limité.
La mise en œuvre de la nouvelle formule se fera au courant de l'année 2020 pour une première évaluation en 2021.

Pour aller plus loin

- Site AMELI :
 - <https://www.ameli.fr/>

- Site Consores : Un accompagnement du CPIas Grand Est pour faciliter l'importation des données est possible en webconférence : inscription aux séances de formation Webinar via le lien suivant
 - <http://www.club-consores.fr/>

- Site OMÉDIT :
 - <https://www.omedit-grand-est.ars.sante.fr/>

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

